

## Pause Comptabilité

## Dividendes ou salaires : optimisez votre rémunération de dirigeant

### Quels sont les différentes rémunérations possibles ?

En matière de rémunération, deux options s'offrent à vous en tant que dirigeant :

- Le versement de dividendes
- Le versement d'un salaire

**Ces deux modes de rémunération ont des impacts différents en termes de fiscalité et de charges sociales.**  
La forme juridique de la structure a également une importance cruciale dans le choix du mode de rémunération.



## 1. Les dividendes



Les dividendes correspondent à **la part financière versée par l'entreprise aux actionnaires ou associés lorsqu'en fin d'exercice est constaté un bénéfice.**  
Ces bénéfices seront répartis entre les différents actionnaires par parts.



## 2. Le salaire



Le salaire se définit comme **une somme d'argent perçue de façon régulière par une personne en contrepartie de son travail.**  
Ce dernier peut être constitué d'une partie fixe et d'une partie variable (commissions, bonus, primes de bilan..).

## Quel régime fiscal ?

Il existe deux options possibles :

- **L'imposition au barème progressif**
- **La flat tax**

### QU'EST CE QUE L'IMPOSITION AU BARÈME PROGRESSIF ?

Cela signifie que le revenu imposable est fractionné en plusieurs tranches, chacune est soumise à un taux d'imposition différent. Ce barème comprend :

- **17,20% de prélèvements sociaux dont 6,8% déductibles**
- **une imposition au barème progressif après abattement de 40%**

### QU'EST CE QUE LA FLAT TAX ?

La flat tax désigne un **prélèvement forfaitaire unique (PFU) imposant tous les revenus du capital au taux forfaitaire de 30%**. Son taux ne dépend pas de la tranche d'imposition du contribuable ou de son revenu fiscal de référence. Ce prélèvement porte **uniquement les revenus de capitaux mobiliers et sur les plus-values mobilières**. Cette taxe comprend :

- **17,2% de prélèvements sociaux**
- **12,8% d'impôt sur le revenu**

#### Bon à savoir...



L'option pour le barème progressif ou la flat-tax est une **option pour l'ensemble des revenus de capitaux mobiliers**. Il est donc nécessaire de **prendre en compte les autres revenus du foyer pour évaluer l'option la plus avantageuse**.

## Quelles cotisations sociales ?

### LES DIVIDENDES SONT-ILS SOUMIS À DES COTISATIONS SOCIALES ?

En principe, ils ne sont pas soumis à des cotisations sociales, **sauf pour les SARL**.

En effet, pour les SARL, la fraction des dividendes supérieure à **10% du capital et 10% de la moyenne des comptes courants d'associés** est **soumise à cotisations sociales**.

## QU'EN EST-IL DE L'OUVERTURE DES DROITS ?

Le paiement des charges sociales entraîne l'ouverture de droits **en SARL** (couverture maladie, retraite...)

## UN DIRIGEANT A-T-IL LE DROIT DE SE RÉMUNÉRER UNIQUEMENT PAR LE BIAIS DE DIVIDENDES ?

**Un dirigeant de SAS** a parfaitement le droit de se rémunérer uniquement par le biais de dividendes. Cependant, il ne bénéficiera **d'aucune couverture sociale** et n'ouvrira aucun droit à la retraite.

Il est donc important de **trouver le bon équilibre entre le coût des cotisations et la protection souhaitée**. L'allocation d'une rémunération minimale est vivement recommandée.



### Bon à savoir...

**La rémunération exclusive par le biais de dividendes** est intéressante pour les **dirigeants créateurs d'entreprise bénéficiant de l'allocation de retour à l'emploi (ARE)**. Cela leur permet de bénéficier **d'un complément de rémunération** sans pour autant perdre leurs droits à Pôle Emploi.



# SALAIRES

## Quel régime fiscal ?

À la place du versement de dividendes les dirigeants peuvent opter pour **le versement d'une prime de bilan en complément de leur rémunération**.

Cette prime a le **même traitement fiscal et social qu'un salaire**.

Les rémunérations de dirigeant sont **imposées au barème progressif** dans la catégorie traitements et salaires. **Le montant de la prime sera donc imposé au taux marginal d'imposition du foyer fiscal**.



## Quelles cotisations sociales ?

Le **taux de cotisations** diffère selon la **forme juridique de la société** et la **rémunération du dirigeant**.

**SAS :**  
**75%**

Les **taux de cotisations moyens** en fonction des structures sont les suivants →

**SARL :**  
**45%**

## Quel impact sur l'impôt des sociétés ?



Les primes versées ainsi que les charges sociales payées sont **déductibles du résultat de l'entreprise**. Cela génère donc une économie d'impôt sur les sociétés pour les personnes qui optent pour ce type de rémunération.

### Bon à savoir...

Certaines entreprises ont la possibilité de **bénéficier du taux réduit d'impôt sur les Sociétés à 15%**. Ce taux s'applique jusqu'à 38 120 € de bénéfice. **L'allocation d'une prime de bilan au dirigeant** est un **bon outil afin d'éviter une imposition à taux plein** pour la fraction du bénéfice dépassant le seuil évoqué...

## Conclusion

**Le choix du mode de rémunération dépend donc de plusieurs facteurs à savoir :**

- La situation individuelle de chaque dirigeant
- La forme juridique de la structure (SAS ou SARL)
- Le capital social de la structure
- Le taux d'imposition du foyer du dirigeant
- Le niveau de rémunération du dirigeant
- La couverture sociale souhaitée

**Votre équipe implid reste à vos côtés**

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans l'accomplissement des démarches. N'hésitez pas à contacter votre bureau de proximité.